

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 18 janvier 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH2100445A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 18 janvier 2021, le nombre total de postes offerts, au titre de l'année 2021, aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 360.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

ANNEXE

EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition académique 2021

Académies	Nombre
Administration centrale	8
Aix-Marseille	13
Amiens	5
Besançon	8
Bordeaux	20
Clermont-Ferrand	8
Corse	1
Créteil	27
Dijon	8
Grenoble	15
Guadeloupe	3
Guyane	2
Lille	25
Limoges	6
Lyon	15
Martinique	3
Mayotte	1
Montpellier	21
Nancy-Metz	13

Académies	Nombre
Nantes	15
Nice	11
Normandie (Caen)	7
Normandie (Rouen)	8
Orléans-Tours	15
Paris	10
Poitiers	13
Reims	6
Rennes	13
Réunion	5
Strasbourg	15
Toulouse	13
Versailles	27
Total	360